



**Communauté de Communes
Airvaudais-Val du Thouet
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT**

PROCES VERBAL SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 25 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un le vingt-cinq du mois de mai à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Domaine de Soulièvres à Airvault, régulièrement convoqué par M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

20 présents + 4 pouvoirs (24 votes) :

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Maryse CHARRIER, Viviane CHABAUTY, Dominique GUILBOT, Jacky JOZEAU, Sylvie NOBLET-HORTET, Gaëtan GARREAU, Mattieu MANCEAU, Frédérique DAMBRINE
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jérôme GLORIAU
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Bousais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais :
- ✓ Commune de Le Chillou :
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Maryse BARIGAULT, Matthias DIXNEUF
- ✓ Commune de Maisontiers :
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Dominique BARREAU, Alain JEZEQUEL

Membre suppléant présent :

- ✓ Commune de Maisontiers : Claude FREGEAI

4 pouvoirs :

- ✓ Fabrice DURAND a donné pouvoir à Dominique GUILBOT
- ✓ Frédéric PARTHENAY a donné pouvoir à Jacky JOZEAU
- ✓ Jean-Claude LAURANTIN a donné pouvoir à Jérôme GLORIAU
- ✓ Hélène MARSAULT a donné pouvoir à Olivier FOUILLET

Excusés : Gérard CHABAUTY, Fabrice DURAND, Jean-Claude LAURANTIN, Hélène MARSAULT, Frédéric PARTHENAY, Françoise RICHARD, Micheline REAU, Lucette ROCHER

Daniel ROBERT a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : Mardi 18 mai

RESSOURCES HUMAINES

🔗 CONVENTION SERVICE COMMUN CCAVT/CIAS

Délibération n° D2021-042

- Vu l'exposé de M. le Président ci-dessus
- Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 26 avril 2021,

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide :

- ✓ De créer à compter du 1^{er} août 2021 un service commun entre la CCAVT et le CIAS AVT
- ✓ De valider la convention de la création de ce service commun, annexée à la présente convention
- ✓ D'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, dite LE PORS portant disposition statutaire relative à la fonction publique territoriale
- Vu le Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux
- Vu le Décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C
- Vu la délibération n°D2021-042 en date du 25 mai 2021 portant création du service commun CCAVT/CIAS,

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide :

- ✓ De créer à compter du 1^{er} août 2021 :
 - Un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet
 - Un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
- ✓ Que les horaires ordinaires de travail de ces agents seront indiqués dans leur fiche de poste.
- ✓ Qu'à la demande de l'employeur ou avec son autorisation, les agents pourront exceptionnellement travailler en dehors de leurs horaires habituels de travail définis ci-dessus. Les heures supplémentaires ainsi effectuées, devront respecter les garanties minimales prévues par le décret 2000-815 du 25 août 2000. Les heures ainsi effectuées seront alors, en priorité, à récupérer.
- ✓ De modifier en conséquence le tableau des effectifs.
- ✓ Que ces postes seront pourvus par voie statutaire.
- ✓ D'autoriser M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à l'ouverture de ces postes.

FERMETURE DU SERVICE « CHEVALERIE DU THOUET »

- Vu le code général des collectivités territoriales
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
- Vu l'avis favorable du comité technique en date du 26 avril 2021,
- Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire valide la fermeture du service « Chevalerie du Thouet » à compter du 1^{er} juillet 2021.

VALIDATION DE L'ORGANIGRAMME

- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Considérant l'évolution des besoins des services et la nécessité de modifier l'organigramme,
- Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 26 avril 2021,

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire valide l'organigramme à compter du 1^{er} août 2021 tel que présenté en annexe.

CONVENTION DE MUTUALISATION « PETITE VILLE DE DEMAIN »

- Vu la délibération n° DEL 2021 037 du Conseil Municipal d'Airvault en date du 13 avril 2021
- Vu la délibération n°D2021-040 du Conseil Communautaire en date du 27 avril 2021
- Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 30 avril 2021,

Après délibération et à la majorité des membres présents et représentés (1 abstention), le Conseil Communautaire :

- Décide de valider la convention de mutualisation « Petite Ville de Demain » telle que présentée en annexe.
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération

- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;
- Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
- Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;
- Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;
- Vu la délibération n°D2014-037 du Conseil Communautaire en date du 24 février 2014 autorisant Monsieur le Président à créer une régie de recettes et une régie d'avance pour la Chevalerie du Thouet ;
- Vu l'acte de création de la régie n°A2014-065 en date du 28 février 2014 ;
- Considérant la fermeture du service actée par délibération n°D2021-044 en date du 25 mai 2021 ;

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide :

ARTICLE PREMIER – La régie de recettes et d'avances de la Chevalerie du Thouet instituée auprès du service de la CCAVT est clôturée à compter du 1^{er} juin 2021.

ARTICLE 2 – En conséquence, il est mis fin aux fonctions du régisseur et des mandataires de la régie.

ARTICLE 3 – Monsieur le Président et le comptable public assignataire de la CCAVT sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;
- Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
- Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;
- Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;
- Vu la délibération n°D2018-035 du Conseil Communautaire en date du 27 février 2018 autorisant Monsieur le Président à modifier la régie de recettes pour le Cébron ;
- Vu l'acte de création de la régie n°A2018-026 en date du 09 mars 2018 ;
- Considérant la fin de gestion de l'activité du Cébron au profit d'un contrat simplifié entre la CCAVT et l'association La Bêta-Pi,

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide :

ARTICLE PREMIER – La régie de recettes du Cébron instituée auprès du service de la CCAVT est clôturée à compter du 1^{er} juin 2021.

ARTICLE 2 – En conséquence, il est mis fin aux fonctions du régisseur et des mandataires de la régie.

ARTICLE 3 – Monsieur le Président et le comptable public assignataire de la CCAVT sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

- Vu le Décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- Vu les crédits disponibles inscrits aux différents budgets concernés ;

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide d'admettre en non-valeur suivant les états transmis et les tableaux ci-dessous :

N° liste	Budget Assainissement collectif	Budget Déchets	Budget Principal
4511200212	10 165,87 €		
4512400212		4 565,11 €	
4532620212			2 916,18 €

- Vu le dépôt de plainte en date du 22 septembre 2020 déposé par le Directeur de la CCAVT ;

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- Valide le remboursement de 50 € par un ancien agent de la CCAVT pour clore l'affaire
- Donne délégation de signature à M. Le Président pour l'application de la présente délibération.

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

- Vu les statuts de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet
- Vu les demandes de subvention déposées
- Vu les documents fournis : compte rendu d'activité et budget prévisionnel

Après délibération et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Communautaire accorde :

- Festival Musiques et Danses du Monde du 10 au 14 juillet 2021 : 3 000 €
- Rencontres musicales « Les murs ont des oreilles » du 18 au 22 août 2021 : 2 000 €

- Vu les statuts de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet
- Vu la demande de subvention déposée
- Vu les documents fournis : compte rendu d'activité et budget prévisionnel

Après délibération et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Communautaire accorde 500 € à l'association Animation en Airvaudais pour l'organisation du Marché de producteurs de pays à Airvault pour 2021.

GOUVERNANCE

DEBAT SUR L'OPPORTUNITE D'UN CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Délibération n° D2021-053

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-10-1 et L. 5211-11-2

Après en avoir débattu et délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Communautaire décide de ne pas mettre en place de conseil développement, ni de modalités d'association de la population aux politiques intercommunales.

DECHETS

MARCHE PUBLIC DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Délibération n° D2021-054

- Vu le Code la commande publique
- Vu l'attribution du marché par la commission d'appel d'offres le 5 mai 2021

Après délibération et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Communautaire décide d'autoriser le Président à signer le marché public avec la société URBASER pour un marché à bons de commandes sans minimum, ni maximum et retenant la prestation supplémentaire éventuelle (PSE).

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

VENTE TPL

Délibération n° D2021-055

- Vu l'avis du Domaine sur la valeur vénale en date du 17 mai 2021

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, représentés, le Conseil Communautaire décide :

- ✓ Autorise la vente à la société TPL du terrain situé zone d'activités de Auralis à Airvault pour un montant de 8 469,85 € HT auquel s'ajoute la TVA et constitué de la parcelle suivante :
 - Cadastree 325 ZX 82 de 2 777 m²
- ✓ Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à cette cession.

TRAVAUX VOIRIE ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE DISSE – DEMANDE DE SUBVENTION

Délibération n° D2021-056

- Vu le Programme Cap Relance 79 du Département
- Considérant la nécessité de reprendre les voiries, trottoirs et entrées d'entreprises de la rue de l'Aumônerie située dans la zone économique de Dissé.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, représentés, le Conseil Communautaire décide :

- ✓ Adopte le plan de financement pour la réalisation des travaux dans la zone d'activités économiques de Dissé à Airvault suivant :
 - Estimatif des travaux : 96 160 € HT
 - Montant CAP relance 79 (taux 45%) : 43 272 €
 - Montant TTC : 115 392 €
 - FCTVA : 18 928.90 €

- ✓ Autorise M. Le Président ou son représentant à déposer une demande de subvention au Département des Deux-Sèvres dans le cadre du dispositif Cap Relance 79
- ✓ Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à cette cession.

BÂTIMENTS PUBLICS

↳ CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME CEE ACTEE

Délibération n° D2021-057

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, représentés, le Conseil Communautaire :

- ✓ Approuve les modalités du partenariat tel que présentées et portées dans la convention de partenariat jointe,
- ✓ Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette convention.

A Airvault, le 31 mai 2021

PV sommaire affiché le 31 mai 2021

Le Président,
Olivier FOUILLET